



Conseil confédéral
25 et 26 septembre 2019
Centre de congrès et d'expositions de Lévis

Répondre aux défis

Disons-le d'entrée de jeu : il serait peut-être temps de laisser derrière nous les années difficiles que nous avons traversées. Certes, nous devons tirer les leçons des écueils que nous avons rencontrés. En ce sens, plusieurs ajustements ont déjà été apportés, d'autres étant en voie d'être opérationnalisés, notamment en matière de vie syndicale et de bonnes pratiques de travail.

En fonction des nombreux défis qui nous attendent au cours de la prochaine année, il est plus que temps de nous resserrer les coudes et de miser sur cette solidarité qui a fait de notre centrale, décennie après décennie, une force de changement.

Une année chargée

L'année 2019-2020, à l'instar des précédentes, s'annonce encore une fois particulièrement chargée.

Les négociations du secteur public accapareront bien sûr une large partie des énergies de notre mouvement, tant au sein des équipes de négociation que des services confédéraux de mobilisation et de communication. Pour une première fois depuis une dizaine d'années, la possibilité que la CSN porte seule ses revendications, notamment sur le plan salarial, est bien réelle, aucune alliance de négociation avec les autres organisations syndicales n'ayant été conclue jusqu'à ce jour. Néanmoins, les membres de la CSN sont déterminés à améliorer leurs conditions de travail et la mobilisation est déjà bien entamée. Du côté du gouvernement, il s'agira d'une première entrée en scène pour François Legault et ses principaux ministres. À l'aube du dépôt des demandes syndicales prévu le 30 octobre prochain, beaucoup d'inconnus demeurent.

L'année ne sera pas moins chargée du côté du secteur privé. L'été 2020 sera entre autres marqué par les négociations coordonnées de l'hôtellerie ainsi que par la campagne de maraudage du secteur de la construction. La situation précaire de la presse écrite, telle qu'exposée de façon fulgurante au mois d'août dernier, nous préoccupe au plus haut point.

D'importantes campagnes de syndicalisation, de maraudage et de négociation, notamment dans les secteurs de la petite enfance, du préhospitalier et des centres d'hébergement privés, sont également à prévoir.

Un gouvernement bien en selle à Québec

La première année d'un premier mandat de la CAQ en a surpris plus d'un. Malgré l'inexpérience de son cabinet ministériel, le gouvernement de François Legault a tout de

même réussi à déposer un menu législatif plutôt costaud, rendant à terme – parfois sous le bâillon, il est vrai – plusieurs projets de loi. Somme toute, malgré certaines bévues – bonjour, André Lamontagne! –, ses ministres n’ont pas multiplié les faux pas. S’appuyant sur un fort appui populaire, le titulaire de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion, Simon Jolin-Barrette, est parvenu à mener à terme son projet de loi sur la laïcité.

C’est probablement sur le plan budgétaire que nos craintes étaient les plus élevées à l’endroit du gouvernement Legault. Surfant sur les surplus entraînés par les années d’austérité et par une hausse inattendue des revenus de l’État, le ministre des Finances a pu saupoudrer les sommes ici et là. Nous aurions certes préféré qu’une plus grande part des sommes puisse être investie dans le personnel et des mesures récurrentes plutôt que dans le béton des infrastructures nécessaires aux maternelles 4 ans et aux maisons pour les aînés.

Les prévisions budgétaires du ministre Girard apportent également de sérieuses interrogations. Malgré un réel investissement au cours de l’année 2019-2020, la croissance des dépenses prévue pour les prochaines années ne pourra égaler la hausse des dépenses de programmes, ce qui risque fort de nous entraîner dans une nouvelle vague de compressions de services.

Alors que François Legault livre en bonne partie les engagements qu’il a tenus en campagne électorale, son entêtement à imposer les maternelles 4 ans aura toutefois réussi à plomber l’aura de son gouvernement auprès de la population. Les Québécoises et Québécois tiennent solidement à leur réseau de la petite enfance. Notre travail pour dénoncer le modèle « mur à mur » avec lequel le gouvernement entend livrer sa promesse électorale aura certainement porté fruit à cet égard.

Malgré certains faux pas, force est de constater que le gouvernement Legault conserve une très haute estime, selon les sondages, auprès de l’opinion publique. Des élections auraient lieu demain matin qu’il conserverait sa forte majorité parlementaire, ce qui lui donne les coudées franches pour la rentrée parlementaire au cours de laquelle plusieurs projets législatifs seront poursuivis ou entamés. Voici un survol des sujets qui mériteront toute notre attention – des dossiers parlementaires qui auront un impact direct sur les conditions de vie et de travail des membres que nous représentons :

- **Maternelles 4 ans** : la commission parlementaire étant terminée, les députés auront à poursuivre l’étude détaillée du projet de loi. Tout en continuant de réclamer une complémentarité des deux réseaux, nous devons profiter de l’opportunité qui nous est donnée pour réclamer l’augmentation des ressources pour les services de garde à la petite enfance et une modification des règles budgétaires.
- **Loi sur la santé et la sécurité du travail** : le ministre Boulet a été clair sur sa volonté de revoir la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP). Tant les acteurs patronaux que syndicaux seront à l’affût.

- **Commissions scolaires** : le gouvernement est ferme dans son intention d'abolir les élections scolaires afin de remplacer les commissaires actuels par des conseils d'administration chargés d'administrer les nouveaux centres de services appelés à remplacer les commissions scolaires. Même si le gouvernement prétend ne pas vouloir fusionner certains de ces centres, d'importants enjeux de gouvernance demeurent, tout comme une éventuelle centralisation des lieux décisionnels, ce qui pourrait avoir un impact énorme sur le personnel de soutien que nous représentons.
- **Transport scolaire** : après plusieurs années de lutte, nous avons enfin obtenu la mise sur pied d'un comité réunissant les organisations syndicales, les transporteurs, le gouvernement et les commissions scolaires. Les travaux progressent bien.
- **Services essentiels** : la commission parlementaire portant sur le projet de loi n° 33 en réponse au jugement Flageole ayant donné droit aux représentations juridiques de la CSN s'est tenue dans la semaine du 15 septembre. Le gros du travail à accomplir n'était pas tant en commission parlementaire, mais le sera plutôt lors de la négociation des services essentiels dans le réseau de la santé et des services sociaux advenant un blocage des travaux aux différentes tables de négociation des secteurs public et parapublic.
- **Régimes de retraite** : dans la foulée de la réforme des régimes de retraite, les modèles à prestations cibles devront être reconnus par la législation québécoise. Un projet de loi en ce sens est prévu cet automne.
- **Mode de scrutin** : le gouvernement n'a toujours pas renié son engagement à revoir le mode de scrutin. Mais, comme le dit l'adage, le diable est dans les détails. Une importante interrogation réside également dans l'échéance électorale, à savoir si un mode de scrutin proportionnel mixte pourra être mis en place avant la date butoir des élections de 2022.
- **Aide aux médias** : le recours du Groupe Capitales Médias pour se mettre à l'abri de ses créanciers aura illustré de façon fulgurante une situation que nous dénonçons depuis des années. La commission parlementaire tenue au mois d'août aura certes permis d'exposer la situation plus en détail, mais aucun projet législatif n'est à l'ordre du jour. Le comité ministériel, piloté depuis le printemps par le bureau du premier ministre et les ministères des Finances, de l'Économie et de la Culture et des Communications, a toutefois tous les moyens pour mettre en place les mesures de soutien à la presse écrite attendues depuis trop longtemps. Du côté fédéral, nous ne pouvons que déplorer la lenteur avec laquelle les mesures fiscales annoncées en début d'année sont mises en place.
- **Emploi** : la dernière année aura démontré les limites du champ d'intervention de nos gouvernements quant à la protection des emplois locaux. Quand ce n'est pas Ottawa qui tergiverse à octroyer des contrats à la Davie ou une société de la Couronne qui lève le nez sur Bombardier de La Pocatière, c'est François Legault qui demeure sans moyens devant l'exode des équipements et des emplois de Vélan vers l'Inde ou les États-Unis. Élu avec la volonté de renouer avec le nationalisme économique, on est en droit de s'attendre à plus de muscles de la part du premier ministre.

- **Environnement :** le gouvernement a annoncé un plan détaillé de lutte contre les changements climatiques en 2020 ainsi qu'un chantier pour le recyclage et la consigne du verre et du plastique. Nous devons intervenir dans une perspective de développement durable et de transition juste, notamment en appuyant nos syndicats dont les milieux de travail seront affectés par ces transformations. La mobilisation sur les questions environnementales se poursuivra aussi au cours des prochains mois et les organisations syndicales seront au rendez-vous avec le collectif La Planète s'invite au travail.

Sur le plan économique, la croissance du Québec demeure relativement bonne depuis le début de 2019. Toutefois, l'économie québécoise demeure vulnérable au recul des échanges internationaux en raison des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis. Tant les investissements que les exportations en subissent les contrecoups. Alors que les inquiétudes entourant la renégociation de l'ALENA sont derrière nous, cette nouvelle donne mondiale fait peser de nouvelles incertitudes. La croissance du PIB réel devrait se maintenir légèrement au-dessus de 2 % pour l'ensemble de l'année 2019, en léger recul par rapport à 2018 (2,5 %).

Par ailleurs, l'impact de la rareté et de la pénurie de main-d'œuvre commence à se faire sentir dans plusieurs milieux de travail et, dans certains cas, hypothèque les perspectives de croissance. Bien que certains indicateurs pointent vers une accélération de la croissance des salaires pour les premiers mois de 2019, il est encore trop tôt pour conclure à une tendance forte et durable. Une chose est sûre : l'évolution démographique du Québec, avec le vieillissement de la population, continuera dans les prochains mois et les prochaines années à influencer l'économie du Québec.

Rien ne va plus à Ottawa

À l'aube des élections fédérales du 21 octobre prochain, les scénarios demeurent trop nombreux pour que nous risquions ici quelque prévision. L'électorat canadien est plus volatile que jamais, particulièrement au Québec, où 60 % de la population pourrait encore changer d'intention de vote d'ici le jour des élections. Un éventuel retour des conservateurs demeure néanmoins une crainte légitime pour le mouvement syndical, les projets de loi C-377 et C-525 étant toujours frais à notre mémoire. Les quelques avancées syndicales obtenues lors du présent gouvernement libéral, notamment en matière de normes du travail, d'équité salariale et de santé et sécurité au travail, pourraient toutefois être mises en péril advenant la constitution d'un gouvernement Scheer. Des reculs pour les droits des femmes sont aussi à craindre dans l'éventualité d'un retour au pouvoir des conservateurs.

Depuis septembre 2018, la CSN mène avec la FTQ et la CSQ une importante campagne visant la mise sur pied d'un programme public et universel d'assurance médicaments. Les lacunes du modèle hybride québécois (iniquité, hausse des coûts des médicaments et des primes d'assurance collective, problèmes d'accessibilité) sont bien documentées. Le comité consultatif initié par le gouvernement fédéral en a surpris plus d'un en donnant droit à l'essentiel de nos revendications. Reste à voir les engagements des partis politiques fédéraux au cours de la prochaine campagne électorale et la façon dont le prochain gouvernement entend donner suite à ce rapport.

Scène juridique

Encore une fois cette année, la CSN sera partie prenante de différents litiges juridiques visant à améliorer les conditions de travail de ses membres et à renforcer leur rapport de force. Voici les dossiers qui attireront notre attention :

- **Agents correctionnels** : n'ayant ni droit de grève ni accès à un mécanisme de règlement de différend impartial et efficace, les membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec (SAPSQ-CSN) veulent voir les tribunaux modifier les assises de leur régime de négociation; de leur côté, les membres du Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN) tenteront d'être entendus par la Cour suprême afin d'obtenir le droit de négocier l'ensemble des sujets qui les concernent, notamment leur régime de retraite.
- **Régimes de retraite municipaux** : nous sommes dans l'attente du jugement de la Cour supérieure quant à nos contestations à propos de la Loi 15, concernant la restructuration obligatoire des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur municipal. Nous aurons également à intervenir dans la contestation de la Loi 24 qui restreint nos capacités de négociation dans le secteur municipal.
- **Équité salariale** : le gouvernement s'est vu forcé par la Cour suprême de revoir certains articles de la *Loi sur l'équité salariale* en lien avec la rétroaction des correctifs salariaux. Néanmoins, le projet de loi présenté par Québec demeure inconstitutionnel à nos yeux. Un recours sera déposé en Cour supérieure dès l'automne.
- **Régime de négociation du secteur public** : dans la foulée de la décision Flageole, un recours plus large, contestant notamment les entraves au droit de négociation contenues dans la Loi 160 et la *Loi sur les services essentiels*, est en cours. En fonction des travaux parlementaires entourant le projet de loi n° 33, cette requête pourrait être amendée.
- **Laïcité** : la mise en application du projet de loi n° 21 demeure encore floue dans plusieurs milieux de travail. Dans le secteur de l'enseignement supérieur, même si l'interdiction du port de signes religieux ne vise pas les enseignantes et enseignants, certains de leurs étudiantes et de leurs étudiants se voient aujourd'hui refuser des stages. La nouvelle législation compliquera également le travail de certains de nos syndicats, notamment à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), dont les membres doivent se conformer à la Charte des droits et libertés de la personne tout en respectant ce nouveau cadre législatif.

Repenser le travail et l'action syndicale

Le paradoxe est pour le moins particulier : la rareté de main-d'œuvre plombe plusieurs secteurs de notre économie. Dans ce contexte, nous nous serions attendus à d'importantes avancées en matière de conditions de travail pour les travailleuses et travailleurs que nous représentons.

Mais qu'en est-il? Certes, plusieurs de nos syndicats ont obtenu des améliorations tangibles de leurs conditions de travail au cours des derniers mois. Néanmoins, les mesures concédées par les employeurs – incluant le gouvernement du Québec – se limitent trop souvent à de simples diachylons qui ne pourront, à long terme, résoudre la crise.

Ce constat nous renvoie à un problème de fond : dans le contexte démographique actuel, alors que les entreprises et les organismes publics peinent à recruter et à maintenir la main-d'œuvre, jusqu'à quel point le mouvement syndical est-il en mesure d'obtenir de réels gains, particulièrement sur les plans des conditions salariales, de l'organisation du travail et de la conciliation famille-travail? Nous sommes d'avis que si nous ne sommes pas en mesure de tirer profit de cette conjoncture favorable, où le rapport de force penche clairement en notre faveur, notre avenir est plus qu'incertain. D'autant plus qu'en fonction des problèmes de rareté et de pénurie de main-d'œuvre actuels, la tentation est de plus en plus forte pour les travailleuses et travailleurs de faire cavalier seul pour faire avancer leurs conditions de travail plutôt que de miser sur l'action collective.

C'est en ce sens que nous croyons que le prochain congrès de la CSN constitue une excellente opportunité pour interpeler l'ensemble de nos syndicats sur cette fenêtre qui s'offre à nous.